

Séance du 8 décembre 2016  
Intervention opérationnelle  
Convention de partenariat  
Délibération n° 2016/141

**Vu** le Code de l'urbanisme ;

**Vu** le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

**Vu** l'arrêté du 9 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais ;

**Vu** la délibération n°2016/03 approuvant le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais ;

**Vu** l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne ;

**Vu** le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne ;

**Vu** la délibération n°2014/58 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention pour la période 2015-2019 ;


Considérant l'intérêt convergent de l'EPF et de l'AR Habitat à promouvoir le développement de l'offre de logement social,

**Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,  
sur proposition de la présidente,**

- **Approuve** la convention de partenariat avec l'Association Régionale pour l'Habitat Nord – Pas de Calais
- **Autorise** la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais à signer la convention ainsi que les avenants à intervenir.

**La directrice générale**

Loranne BAILLY



**La présidente  
du conseil d'administration**

Valérie LETARD

